PROCES-VERBAL

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2020

PROCES-VERBAL
DE L'ELECTION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL

ET DE LEURS SUPPLEANTS EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS

QUI AURA LIEU LE 27 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le dix juillet à dix-huit heures trente, en application des articles L.283 à L.293 et R.131 à R.148 du code électoral, s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune d'EVAUX LES BAINS.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

- M. PAPINEAU Bruno
- Mme VIALLE Marie-Thérèse
- M. SAINTEMARTINE Jean-Claude
- Mme COUTEAUD Chantal
- Mme LE BRAS Sabine
- M. DECARD Jacques
- Mme JULIEN Anne
- Mme PEEKEL Jet
- Mme FORESTIER Bérénice
- M. GLOMEAUD Gérard
- Mme BOUSSANGE Delphine
- M. ROMAIN Laurent

Absents non représentés :

- NORE Benjamin
- STEINER Gérard
- TOURAND Michel

M. PAPINEAU Bruno, Maire, a ouvert la séance en précisant que cette réunion est organisée sur demande expresse, non dérogatoire, de Mme la Préfète de la Creuse, conformément au décret n° 2020-812 du 29 Juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des Sénateurs.

Elle est organisée pour élire 3 Grands Electeurs (3 voix) de la Commune pour participer au vote des élections sénatoriales le Dimanche 27 Septembre 2020, à Guéret. Il est précisé également que la présence des Grands Electeurs titulaires élus est obligatoire. A défaut, le ou les suppléants y pourvoient.

Mme COUTEAUD Chantal a été désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal.

Le Maire a procédé à l'appel nominal des Membres du Conseil, a dénombré 12 Conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article 10 de la loi n° 2020-290 du 23 Mars 2020 modifiée était remplie.

Le Maire a rappelé qu'en application de l'article R.133 du code électoral, le Bureau électoral est présidé par le Maire et comprend les deux Conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir Mme VIALLE Marie-Thérèse, M. GLOMEAUD Gérard, Mme BOUSSANGE Delphine, Mme FORESTIER Bérénice.

Mode de scrutin

Le Maire a ensuite invité le Conseil Municipal à procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs. Il a rappelé qu'en application des articles L.289 et R.133 du code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus sur la même liste, sans débat, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel.

1 liste est déposée « EVAUX, Cap 2026 »
Bruno PAPINEAU
Chantal COUTEAUD
Jean-Claude SAINTEMARTINE
Sabine LE BRAS
Gérard STEINER
Anne JULIEN

Le Maire a invité les membres du Conseil municipal, après installation du bureau électoral et dépôt de liste, à procéder à l'élection des délégués et des suppléants du Conseil municipal en vue de l'élection des sénateurs du 27 Septembre 2020

ELECTION DES DELEGUES ET DES SUPPLEANTS

1-1 Résultats de l'élection

a)	Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b)	Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposées)	12
c)	Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	0
d)	Nombre de suffrages blancs par le bureau	0
e)	Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)]	12
f)	Majorité absolue	7

A l'issue du scrutin, sont élus :
Bruno PAPINEAU, Chantal COUTEAUD, Jean-Claude SAINTEMARTINE, en qualité de délégués titulaires
Sabine LE BRAS, Gérard STEINER, Anne JULIEN, en qualité de délégués suppléants

La séance est levée à 19 heures.